

PALESTINE SOLIDARITE

Ardèche Drôme

Bulletin N° 48 - Mars 2021



Sommaire

Editorial..... p 1

L'eau, enjeu d'un conflit régional..... p 2 & 3

Juridictions internationales p 3

Parutions p 4 & 5

Projet UAWC P 6 & 7

Bulletin d'adhésion..... p 7

Produits des colonies... p 8

A noter sur vos Agendas p 8

Infos diverses p 8

ÉDITORIAL

De jour en jour, la situation de la population palestinienne ne cesse d'empirer. Pour la seule période du 11 au 17 mars, le Centre Palestinien pour les Droits Humains (PCHR) a relevé :

- * 23 palestiniens blessés par les forces d'occupation dont 3 enfants.
- * 3 fusillades dans des zones agricoles et 3 autres sur des bateaux de pêcheurs en mer de Gaza.
- * 138 incursions de l'armée en Cisjordanie et à Jérusalem Est, entraînant les arrestations de 71 civils dont 14 enfants.
- * 5 installations commerciales et 4 maisons détruites à Jérusalem Est.
- * Mise en place de 55 points de contrôle militaire temporaires en Cisjordanie, etc. ...

Les souffrances provoquées par la pandémie viennent s'ajouter à cette sinistre énumération. Privée de vaccins par la puissance occupante et dans l'impossibilité d'être soignée correctement du fait de la situation catastrophique des hôpitaux, la population palestinienne subit de plein fouet les ravages de la maladie. Rares sont les familles palestiniennes à ne pas déplorer de malades ou de morts.

Pendant ce temps, la « communauté internationale », au lieu de s'employer à arrêter les crimes et les exactions de l'État d'Israël, dresse des lauriers à cet Etat présenté comme le roi de la vaccination et le modèle de la lutte contre la pandémie. Au lieu de prendre des sanctions et de soutenir la Cour Pénale Internationale, Merkel et Macron viennent de recevoir le Président israélien et le Chef d'état-major de cette armée criminelle. Le Président israélien, Reuven Rivlin, ose écrire dans *Le Figaro* : « La France et Israël partagent des valeurs fondamentales qui guident nos deux pays : la liberté, l'égalité, la justice, le pluralisme et la tolérance. » Que cela puisse être écrit sans susciter la moindre réaction du Président de la France, est d'une indignité rarement atteinte !

À l'opposé de l'attitude des principaux dirigeants de l'UE, la justice internationale vient, par trois fois, d'apporter un soutien à la cause palestinienne et à ses défenseurs :

- * La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a confirmé l'illégalité des colonies et l'obligation d'étiqueter en conséquence les produits en provenant.
- * La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a rappelé que l'appel au boycott des produits israéliens était légal et a condamné la France pour non-respect de la liberté d'expression.
- * La Cour Pénale Internationale (CPI) a décidé d'ouvrir une enquête sur les crimes de guerre commis dans les Territoires Palestiniens Occupés.

Ces décisions prises par la justice internationale représentent un appui précieux pour l'avènement de la justice pour la Palestine. Faisons connaître ces décisions autour de nous et agissons auprès de nos élus et élues pour que la France s'engage, enfin, dans le soutien à ces institutions au lieu de chercher à entraver leur fonctionnement.

Jean Louis Vey, le 20 mars 2021

Titre : Palestine Solidarité
Ardèche-Drôme
ISSN 2275-2374
Imprimé par :
Imprimerie Souquet
Tél : 04 75 02 45 46

Association
France-Palestine Solidarité
Ardèche-Drôme
Ancienne école Jean-Jaurès
Rue Pierre Curie
26100 Romans sur Isère
Directeur de la publication :
Jean-Louis VEY

L'EAU, ENJEU D'UN CONFLIT REGIONAL ISRAËL-PALESTINE ET PAYS VOISINS (2^{EME} PARTIE)

II. PARTAGE INEGAL ET DETOURNEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU

1. Le partage inégal des ressources renouvelables (eaux de surface et eaux souterraines)

Alors que le manque d'eau est flagrant (la dépendance extérieure est de 30 % en Jordanie, 57 % en Israël et 58 % en Syrie), les moyens pour y faire face sont largement disproportionnés techniquement et, en outre, pas du même ordre. Là encore, Israël impose en effet sa loi, son diktat. Dès la fin des années 70, Moshe Dayan osait déclarer « Les Arabes n'auront pas plus d'eau que ce qu'ils consomment actuellement » (*in* N. Guille, 1984). Aujourd'hui (années 2010), le pays s'arroge 80% des ressources en eau de la Cisjordanie (environ 500 Mm³ pour lui, 120 Mm³ pour les Palestiniens) et a fait reconnaître cette situation par les Accords d'Oslo (septembre 1995). Les Palestiniens ne disposent que de 20 % de ce qui leur reviendrait de plein droit, du fait notamment d'une réglementation draconienne (en nombre et profondeur) des forages. Les prélèvements dans le Jourdain sont également prohibés.

2. Une situation totalement injuste en Cisjordanie

- 61 000 ha sont potentiellement irrigables en Cisjordanie mais une dizaine de milliers d'ha seulement le sont : 6 % de la Surface Agricole Utile contre 60 % dans les colonies où les colons peuvent consommer jusqu'à 20 fois plus d'eau par personne que leurs voisins palestiniens (et 45 % en Israël où l'agriculture reste le premier poste - certes en régression mais toujours subventionné - de consommation). La situation est particulièrement difficile pour 200 villages (environ 200 000 hab.) qui n'ont pas de réseau d'adduction, s'alimentent à des sources, des citernes à impluvium (souvent la cible des forces d'occupation) ou par achat coûteux aux camions-citernes. Ailleurs, le prix de l'eau d'irrigation payé à la société israélienne Mekorot est quatre à cinq fois plus élevé pour le paysan palestinien. Les coupures d'eau sont fréquentes, surtout en été. Le réseau ancien (datant souvent de la période ottomane et que les Palestiniens ne peuvent réparer) est affecté de nombreuses pertes.

- L'édification depuis 2002 du mur de séparation, qui suit très rarement la Ligne verte (Le mur court sur 720 km, soit plus du double des 322 km de la Ligne verte, et confisque ainsi plus de 16% de la Cisjordanie (527 km²)), dépossède les Palestiniens des deux biens essentiels, bases de leur possible Etat : la terre et l'eau. Puits et sources palestiniens sont en effet fréquemment situés d'un côté du mur et les terres irrigables de l'autre ! La situation est également difficile en milieu urbain et péri-urbain à Qalqiliya et Tulkarem.

3. Une situation dramatique à Gaza

- **Quantitativement** : la consommation domestique n'est que de 40 m³/hab./an et le déficit d'alimentation devient catastrophique entre une consommation globale d'environ 150 Mm³ et une recharge annuelle de l'aquifère de 90 Mm³, d'où un rabattement généralisé de ce dernier et l'intrusion de l'eau marine.

- **Qualitativement** : l'eau devient majoritairement impropre à la consommation du fait de la salinisation et aussi de la pollution. Moins de 5% de l'eau consommée à Gaza correspond en effet aux normes de potabilité de l'OMS. Les maladies chroniques se développent dans cette prison à ciel ouvert de 365 km², où vivent plus de 2 M. d'habitants.

- Les matériaux nécessaires à l'approvisionnement et au traitement des eaux usées sont rendus inaccessibles du fait du blocus israélien. La situation a été en outre aggravée par les attaques et bombardements de 2008, 2012 et 2014 (stations, réseaux, centrale électrique détruits).

Il y a plus de 10 ans (septembre 2009), Maxwell Gaylard, coordinateur humanitaire de l'ONU, déclarait déjà « la détérioration et l'effondrement des installations d'eau et d'assainissement à Gaza aggravent une situation qui est un affront à la dignité humaine ».

III – DES SOLUTIONS ?

Deux types de solutions sont *a priori* envisageables : l'importation d'eau douce et le développement de ressources non conventionnelles. Les possibilités d'apport d'eau douce à l'échelle de la grande région paraissent limitées, qu'il s'agisse du recours au Litani du fait de la tension permanente au Sud-Liban ou des eaux de Turquie (le projet d'« Aqueduc de la paix » avancé au milieu des années 80 ayant fait fleuron, tous les acteurs redoutant une trop grande dépendance vis-à-vis de ce puissant voisin...). Les économies réalisées par recyclage des eaux usées et par des techniques agricoles plus performantes (goutte à goutte) concernent essentiellement l'économie israélienne. La solution la plus recherchée ces toutes dernières années est le recours par les Israéliens au dessalement de l'eau de mer, qui désormais couvre plus du quart des besoins en eau d'Israël, 75% de l'eau potable (contre 4% en 2004). Cette technique, grosse consommatrice d'énergie, est rendue possible par la découverte des champs gaziers en Méditerranée orientale. Cinq grosses usines de dessalement sont construites ou en cours de construction au nord et au sud de Tel Aviv. Mais cette technique échappe évidemment aux Palestiniens, dont la seule petite usine de dessalement a été détruite à Gaza en 2014.

Les Israéliens auront-ils la sagesse, l'humanité, de rendre l'eau accessible aux Palestiniens de Cisjordanie (autorisation de forages) et de Gaza (prix de vente modéré de l'eau dessalée) ?

Références bibliographiques

N. Guille, 1984 : La mainmise israélienne sur l'eau dans les territoires occupés », *Revue d'études palestiniennes*, n° 11, pp. 61-67.

H. Laurens, 1999 : La question de Palestine. 5 tomes. Fayard

V. Andréassian, J. Margat, 2012 : Rivières et rivaux. Les frontières de l'eau. Editions Quae

J. Fontaine, 2016 : L'eau, enjeu du conflit israélo-palestinien. Cahiers de l'AFPS n° 22

Michel Mietton

POUR BIEN DISTINGUER LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES

***La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) :** dépend de l'Union Européenne dont elle est la plus haute juridiction

https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/court-justice_fr

Elle garantit que les pays et les institutions de l'UE respectent la législation européenne.

Par un arrêt du **12 Novembre 2019**, la CJUE a confirmé que les produits des colonies israéliennes doivent être étiquetés avec la mention « **Colonie israélienne** ».

*** La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) :** dépend du Conseil de l'Europe qui regroupe 47 états européens. Elle a pour mission d'assurer le respect des engagements souscrits par les 47 états signataires de la Convention européenne des Droits de l'Homme
https://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_européenne_de_s_droits_de_l'homme

Par un arrêt du **11 Juin 2020**, la CEDH a condamné la France qui avait poursuivi et condamné des militants ayant appelé au boycott

d'Israël et rappelé que l'appel au boycott fait partie de la liberté d'expression.

*** La Cour Pénale Internationale (CPI) :** a été créée suite au *Traité de Rome* auquel adhèrent 123 états du monde entier. Elle est chargée de poursuivre des personnes soupçonnées de s'être rendues coupables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de génocide.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_pénale_internationale

Le **5 Février 2021**, la Chambre Préliminaire de la CPI a confirmé que les poursuites contre les auteurs des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis contre les Palestiniens s'appliquent à l'ensemble du territoire palestinien occupé depuis juin 1967 : la Cisjordanie, la Bande de Gaza et Jérusalem Est.
<https://www.france-palestine.org/Cour-Penale-Internationale-une-nouvelle-etape-pour-la-Palestine-et-pour-le>

Jean-Louis Vey

PARUTIONS

Essais

Le Grand livre du Mezzé libanais. Aïda KANAFANI-ZAHAR

Sindbad / Actes Sud, octobre 2020. 296 pages. 35,00 euros.

Le mezzé, un assortiment d'entrées non carnées et carnées, froides et chaudes, crues et cuites, inaugure un repas épicurien.

Palestine by nights. Stéphane AUCANTE. Dacres éditions (Collection Littératures de Dacres), 2020. 238 pages. 14,00 euros.

"Palestine by nights" aurait pu être le carnet de bord quotidien d'un expatrié français vivant et travaillant à Naplouse, Palestine, ville traditionnelle et enclavée du nord des territoires occupés. Le choc des cultures, la sensualité orientale, le poids de l'occupation, mais aussi la médiocrité d'un certain monde diplomatique français, la « crise de la cinquantaine » et surtout la mort soudaine d'un père en ont décidé autrement.

Palestine, la force de l'espoir. Françoise GUYOT. Préface de Guy Aurenche. Editions La Pensée sauvage (Collections "Cahiers de La pensée sauvage"), 2020. 248 pages. 20,00 euros.

Puissent ces paroles ouvrir le cœur et l'esprit de tous ceux qui jusqu'à maintenant n'ont qu'une image trop souvent déformée de ce beau et étonnant pays qui a pour nom : Palestine.

Une race imaginaire. Courte histoire de la judéophobie. Shlomo SAND. Traduit de l'hébreu par Michel Bilis. Editions du Seuil (Collection Documents), 2020. 176 pages. 16,00 euros.

Le présent livre dépasse l'interminable débat sur l'antisémitisme et l'antisionisme, et lui donne de nouvelles et stimulantes dimensions.

Sur les murs de Palestine. Filmer les graffitis aux frontières de Dheisheh. Clémence LEHEC. Préface de Philippe Rekacewicz. Metis Presses (Collection: vuesDensembleEssais), Genève, 2020. 224 pages. 21,00 CHF

"Sur les murs de Palestine" nous emmène au sein du camp de Dheisheh pour nous révéler les dessous de ce mouvement aux prises avec les multiples enjeux de la frontière, dans un espace où celle-ci est systématiquement contestée.

Cartographie de l'exil. Lectures de l'œuvre de Mahmoud Darwich. COLLECTIF coordonné par Kadhim JIHAD HASSAN. Editions Actes-Sud / Sindbad / Institut des Etudes Palestiniennes, février 2021. 192 pages. 19,00 euros.

Cet ouvrage collectif réunit des contributions d'essayistes et de critiques littéraires qui traitent, à partir de l'analyse d'un recueil ou d'un poème en particulier, ou en revisitant l'ensemble de son parcours, de l'art poétique de Mahmoud Darwich comme perpétuel renouvellement.

L'affaire Georges Ibrahim Abdallah. Saïd BOUAMAMA. Préface de Pierre Stambul, postface de Jann-Marc Rouillan. Premiers matins de novembre (PMN) éditions, 2021. 190 pages. 13,00 euros.

Etude détaillée sur l'homme et son combat en faveur d'une Palestine libérée, la longue chronique judiciaire qui conduira à sa condamnation, une grille d'analyse de la justice française et de la fabrique médiatique de l'opinion, et enfin un pamphlet aussi implacable que nécessaire en faveur de sa libération.

Le Moyen-Orient et le monde, « L'Etat du monde 2021 ». COLLECTIF sous la direction de Bertrand BADIE et Dominique VIDAL. Editions La Découverte. 258 pages, 20,00 euros.

Les meilleurs spécialistes du Moyen-Orient (chercheurs, journalistes, professeurs, diplomates français ou étrangers) montrent comment le contexte international n'a cessé de modifier la donne de cette région « hors normes » et comment elle pèse à son tour sur le reste du monde.

Géopolitique des mondes arabes (2e édition). Didier BILLION. IRIS éditions / Eyrolles, Janvier 2021. 184 pages, 17,90 euros.

Cette nouvelle édition entièrement mise à jour comprend des cartes inédites.

L'Échec d'une utopie. Une histoire des gauches en Israël. Thomas VESCOVI. Préface de Michel WARSCHAWSKI. Editions La Découverte (Collection "Cahiers libres"), 2020. 300 pages. 20,00 euros.
"L'Échec d'une utopie" ne se limite pas à une analyse du sionisme de gauche, mais offre une plongée au sein de l'histoire d'Israël, du sionisme et de leurs opposants.

La toile carcérale. Une histoire de l'enfermement en Palestine. Stéphanie Latte-Abdallah. Bayard Editions, mars 2021. 496 pages. 31,90 euros

Dans les territoires palestiniens, depuis l'occupation de 1967, le passage par la prison a marqué les histoires personnelles et collectives. Les arrestations et les incarcérations massives pour des motifs d'ordre politique ont installé ce que l'auteure appelle une toile carcérale, une détention suspendue. Environ 40 % des hommes palestiniens sont passés par les prisons israéliennes depuis 1967. Cet ouvrage remarquable permet de comprendre en quoi et comment le système pénal et pénitentiaire est central des modes de contrôle des Territoires palestiniens. Le texte s'appuie sur une enquête de plusieurs années pendant laquelle plus de 350 longs entretiens ont été conduits, mais aussi sur des archives et des documents juridiques. La trame narrative retrace l'histoire de cette toile carcérale et des vécus de l'enfermement tout en emmenant les lecteurs dans les pas de l'auteure et de son enquête.

Romans - Nouvelles

Un détail mineur. Roman. Adania SHIBLI. Traduit de l'arabe par Stéphanie Dujols. Editions Sindbad/Actes Sud, 2020. 128 pages. 16,00 euros.

<https://www.actes-sud.fr/catalogue/litterature/un-detail-mineur>

En 2003, un quotidien israélien révèle qu'en août 1949 des soldats ont kidnappé, violé collectivement, puis tué et enterré une jeune bédouine du Néguev. Soixante-dix ans plus tard, Adania Shibli s'empare de cet "incident" dans un récit qui aborde subtilement le jeu de la mémoire et de l'oubli.

Un seul ciel. Nouvelles. Liana BADR. Traduction de l'arabe palestinien par Malika Berak. Editions de L'Harmattan (Collection Lettres du monde arabe), 2020. 195 pages, 19,50 euros.

<https://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=65261>

Ce recueil met en scène des personnages ordinaires de la société palestinienne qui tentent de survivre dans une situation de confrontation qui les dépasse et les accable.

Une pierre dans le coeur. Roman. Yanne DIMAY. Editions Riveneuve, 2021, 456 pages, 19,00 euros.

<https://www.riveneuve.com/catalogue/une-pierre-dans-le-coeur/>

Trois femmes en Palestine. Leur destin va se croiser au check-point de Qalandia.

Six pieds sur terre. Récits de Palestine. Stéphane AUCANTE. Dacres éditions (Collection Littératures de Dacres), 2021. 112 pages, 12,00 euros.

Six récits, poignants, malicieux ou engagés, pour conter la Palestine différemment : quand l'inimaginable est quotidien, pourquoi ne pas en témoigner par l'imaginaire ? Utopie ? Dystopie ? A moins qu'il fût une fois...

Le palais des deux collines. Roman. Karim KATTAN. Editions Elyzad (Collection Littérature), 2021. 272 pages. 21,50 euros.

Faysal, Palestinien trentenaire, reçoit un mystérieux faire-part de décès. Mais qui est donc cette tante Rita ? Intrigué, il abandonne son amant et sa vie en Europe pour retourner à Jabalayn, son village natal.

Poésie

Les oliviers poussent encore à Gaza. 40 poèmes. Ziad MEDOUKH. Préface de Philippe Tancelin. Kaïros Publications (Collection Poésie), 2020. 146 pages. 13,00 euros.

Dans ces nouveaux poèmes écrits entre 2019 et 2020, Ziad Medoukh évoque la "grande marche du retour" dans la bande de Gaza.

BILAN DU PROJET UAWC

« Soutenir les femmes palestiniennes en situation de précarité, en maintenant et développant leur capacité de production agricole pour leur sécurité alimentaire dans une perspective écologique et biologique »

Un projet piloté par l'Union of Agricultural Work Committees (UAWC) *

Financé par :

- Fondation Un Monde par Tous
- Fondation des Droits de l'Homme au Travail
- Association France Palestine Solidarité (AFPS) Ardèche-Drôme

Contexte du projet

Les femmes palestiniennes rencontrent de multiples obstacles et doivent relever de nombreux défis pour prendre toute leur place au sein de leur communauté et de leurs familles : l'occupation militaire, le changement climatique, le modèle de société dominé par les hommes, les responsabilités familiales, etc. L'une des principales conditions qui leur permettent d'obtenir une situation digne dans

leur communauté est l'exercice d'une activité économique autonome de façon pérenne.

Le projet concerne 150 femmes ayant charge de famille, de milieu agricole précaire, représentant les dix communautés d'Hébron ; il vise à les sensibiliser à la constitution stratégique de réserves de semences locales de toutes variétés pour la production, la commercialisation et la préservation de la biodiversité.

Bilan de la deuxième phase (2019 - 2020)

La deuxième année du projet a rassemblé 50 femmes. L'UAWC a fourni les semences locales nécessaires, les outils de production, de commercialisation et les intrants ; elle a dispensé des formations théoriques et pratiques permettant à ces femmes d'acquérir avec succès les connaissances et les compétences nécessaires à la gestion de l'activité agricole en saison estivale.

Activités	Réalisations	%
1. Sélection des bénéficiaires	- Cette activité a été menée à bien après la signature des accords avec 50 femmes ciblées de Beit Ummar (8 femmes), Bani Naem (17 femmes), Halhoul (12 femmes), Al-Baqaa (13 femmes)	100%
2. Répondre aux besoins en semences des agricultrices	Les femmes ont reçu des semences et des plants locaux pour les cultures maraîchères d'été (courgette, gombo, concombre serpent, niébé (variété de haricot), courge-bouteille, potiron, tomate, aubergine). Ces semences et plants ont couvert un total de 89 dunums * en avril et mai 2020. (* 1 dunum = 1 000 m ² : mesure turque encore utilisée en Palestine et en Israël - souvenir de l'occupation ottomane)	100%
3. Soutenir les agricultrices en leur fournissant les outils et les intrants agricoles nécessaires	Les outils et les intrants nécessaires ont été fournis aux femmes, notamment - Pour la préparation du terrain : hache, bêche, fumier naturel - Pour la lutte contre les parasites : pièges jaunes - Pour la production et de récolte : sécateurs, outils de cueillette, gants. La distribution a eu lieu au cours du mois de mai 2020.	100%

4. Renforcer les capacités des femmes	Les grandes lignes de la formation sont : - Préparation du terrain - Semis - Pratiques quotidiennes sur le terrain - Récolte et conditionnement - Production de pesticides botaniques naturels - Techniques de vente. La formation a été dispensée en deux phases sur un total de 150 heures : 1) Théorique, elle a été dispensée au cours de janvier 2020. 2) Pratique, elle s'est déroulée parallèlement à la distribution des intrants. En mars, avril et mai, des visites de terrain ont été effectuées sur les terres des bénéficiaires.	100%
5. Soutenir les agricultrices avec des outils de commercialisation	Fourniture aux 50 femmes des outils de marketing : - Emballages carton - Sachets plastique - Boîtes en plastique légères à usage unique - Mini-balances électroniques - Soudeuses de sachets plastique Le processus de distribution a eu lieu en juillet 2020	100%
6. Sensibiliser la communauté locale aux semences locales	Un spot radio a été créé sur "L'importance des semences locales et l'implication des femmes palestiniennes dans les activités agricoles". Le processus de production et de diffusion du spot radio s'est achevé en juillet 2020.	100%

* **L'Union of Agricultural Work Committees (UAWC)** – Union des Comités de Travail Agricole - est enregistrée en tant qu'ONG agricole conformément à la loi n° 1 sur les associations et organisations non gouvernementales palestiniennes auprès du ministère palestinien de l'Intérieur.

Créée en 1986 par un groupe d'agronomes, elle est considérée comme l'une des plus grandes institutions de développement agricole en Palestine.

Lors de sa création, l'UAWC était animée par des bénévoles, elle a formé des comités agricoles locaux en Cisjordanie et à Gaza pour déterminer sur le terrain les priorités spécifiques des agricultrices et des agriculteurs et contribuer à la mise en œuvre de ses programmes et de ses activités. Site : <http://www.uawc-pal.org/index.php?&lang=en>

Bulletin d'adhésion et /ou de don 2021 à renvoyer avec votre règlement à :

AFPS Ardèche Drôme - Ancienne école Jean Jaurès – Rue Pierre Curie - 26100 - Romans sur Isère

Nom : Prénom : Année de naissance :

Adresse : Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel : @

Je souhaite :

. Adhérer à l'AFPS. Je cotise dans la tranche n° ...
soit €

. Faire un don de pour un des projets
soutenus par l'AFPS

. Avoir des renseignements sur les parrainages
d'enfants palestiniens

Je verse la somme totale de €

Date et signature :

Tranche n°	Revenus mensuels adhérent	Cotisation annuelle
1	Inférieurs à 500 € / mois	10 €
2	De 500 à 1 000 € / mois	25 €
3	1 000 à 1 500 € / mois	40 €
4	1 500 à 2 000 € / mois	55 €
5	2 000 à 2 500 € / mois	70 €
6	2 500 à 3 000 € / mois	85 €
7	3 000 à 3 500 € / mois	100 €
8	3 500 à 4 500 € / mois	120 €
9	Supérieurs à 4 500 €	160 €

L'AFPS EST ENGAGÉE DANS LA BATAILLE POUR L'INTERDICTION DES PRODUITS DES COLONIES ISRAËLIENNES

L'Union Européenne et la France reconnaissent que les colonies israéliennes dans les Territoires Palestiniens Occupés (TPO) sont illégales. En conséquence, tous les produits provenant de ces colonies devraient être interdits d'entrée en France et dans tous les pays de l'UE. L'AFPS est engagée aux côtés de nombreuses organisations de pays européens appartenant au mouvement de solidarité avec la Palestine dans l'action pour obtenir que l'UE se conforme à ses propres principes en interdisant l'entrée des produits de la colonisation dans les pays de l'UE. Des initiatives et des actions coordonnées au niveau européen sont en préparation. L'intervention des militants, militantes, citoyens et citoyennes sera sollicitée lorsque ces initiatives seront mises en place.

En attendant le lancement de ces initiatives qui exigent une préparation approfondie sur le plan juridique, l'AFPS se bat pour un étiquetage conforme à la réglementation européenne des produits de la colonisation. L'AFPS considère que le respect de l'étiquetage est un premier pas vers leur interdiction.

Parallèlement, l'AFPS appelle à **BOYCOTTER CES PRODUITS** et à **signaler leur présence et les infractions à la réglementation sur l'étiquetage à l'administration chargée de faire respecter les réglementations, la DGCCRF**. Pour cela, il existe un moyen très facile d'utilisation à travers la plateforme **SIGNAL CONSO** mis en place sur internet par la DGCCRF. Tout est expliqué lorsque l'on se rend sur le site : <https://signal.conso.gouv.fr/> Il a été constaté que le nombre de signalements déposés sur **SIGNAL CONSO** déclenchait une action de la DGCCRF pour contraindre les entreprises en infraction à se conformer à leurs obligations. Il est donc très important que, **TOUTES ET TOUS, nous utilisions SIGNAL CONSO, lorsque nous repérons, dans les magasins ou sur internet des produits des colonies.**

Rappelons que les produits concernés sont **les vins** que l'on trouve essentiellement sur internet, les **fruits et légumes** qui proviennent, la plupart du temps, des TPO mais qui sont mensongèrement étiquetés Israël et les cosmétiques **AHAVA** dont la provenance des TPO est certaine.

Dans cette perspective, l'AFPS nationale va proposer une campagne de **BOYCOTT DES DATTES D'ISRAËL**, en profitant de la période du Ramadan durant laquelle les dattes seront très présentes dans les rayons de nos magasins. Du 10 au 16 Avril et du 19 au 24 Avril, soyons particulièrement vigilants et vigilantes, lorsque nous ferons nos courses : si nous voyons des dattes étiquetées Israël, il y a toutes les chances qu'elles proviennent des Territoires Palestiniens, en particulier de la Vallée du Jourdain https://www.france-palestine.org/IMG/pdf/dossier_dattes.pdf Utilisons la plateforme **SIGNAL CONSO** pour faire un signalement.

Jean Louis Vey

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Compte tenu de la crise sanitaire, toutes les dates données ci-dessous sont susceptibles de modification ou d'annulation en fonction de l'évolution de la situation et des consignes données par les préfetures.

- **Samedi 5 juin** : Assemblée Générale du Groupe Local Ardèche - Drôme – *Lieu à définir.*
- **Fin septembre** : Festival du cinéma palestinien « Palestine en Vue » en région Auvergne-Rhône-Alpes. *Dates et programme à préciser ultérieurement.*
- **Dimanche 7 novembre** : Journée de solidarité avec le peuple palestinien à Mours Saint Eusèbe. *Programme à préciser*

Le Comité de Crest réalise un entretien sur Radio Saint Ferréol (FM 92 MHz) tous les 4^{ème} lundis du mois à 13 h - <https://www.radiosaintfe.com/emissions/societe/414-entre-jourdain-et-meditteranee> Cette émission est relayée par Radio d'Ici Annonay (106.6 MHz) tous les vendredis à 17h. www.radiodici.com dans la rubrique « Émissions partenaires ».

Si vous voulez avoir des informations sur la Palestine ou connaître nos activités, vous pouvez consulter le site internet de l'AFPS : www.france-palestine.org.

Pour nous joindre par courriel : Ardèche afps07@orange.fr – Drôme afps26@laposte.net

Vous recevez ce bulletin semestriel parce que vous êtes adhérent ou donateur du Groupe local AFPS Ardèche-Drôme ou parce que vous avez donné vos coordonnées lors d'une action de sensibilisation.

Vous pouvez vous désabonner ou choisir de recevoir ce bulletin par internet ou par la Poste

Nom – Prénom :

Je souhaite :

- Ne plus recevoir ce bulletin ☐
- Le recevoir par internet : adresse de courriel @
- Le recevoir par la Poste : Adresse postale :

Répondre à AFPS – Ancienne école Jean Jaurès - Rue Pierre Curie - 26100 – Romans ou afps26@laposte.net